

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DU JURY

FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

- Vu** le code de l'éducation et notamment l'article D.636-68 ;
- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles D.4332-2 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien,
- Vu** l'arrêté du 16 décembre 2025 de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé Sorbonne Université

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ

Article 1 : Il est créé un jury de délibération des examens de fin de semestres (sessions initiales et rattrapages) des 1^{re} année, 2^e année et 3^e année de formation au Diplôme d'État de psychomotricien au titre de l'année 2025-2026.

Article 2 : Le jury est présidé par Mme GATECEL Anne, Directrice de l'Institut de Formation de psychomotricien.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

M. Richard LEVY, PU-PH

M. David COHEN, PU-PH

Mme Cécile PAVOT-LEMOINE, Psychomotricienne et coordinatrice pédagogique.

Mme Iseline PEYRE, Maître de conférence et enseignante chercheuse

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de sa présidente.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 janvier 2026

Pour la Présidente et par délégation
Doyen de la faculté de santé Sorbonne Université



Pr Bruno RIOU